

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2023**REUNION PUBLIQUE DU 30 MARS 2023**

Présidence de M. Mustafa BAGCI, Premier Vice-Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme Catherine DELCOURT, Gouverneur f.f. et M. Pierre BROOZE, Directeur général provincial assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H45'.

M. LE PRESIDENT de séance. - Je déclare la réunion du 30 mars 2023 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe je tiens à excuser M. Jean-Claude JADOT pour des raisons personnelles.

M. LE PRESIDENT de séance. - M. RASSAA n'est pas là. M. DELREZ ?

M. DELREZ, Conseiller provincial. - En effet, M. RASSAA est excusé.

M. LE PRESIDENT de séance. - M. VANDEBURIE ?

M. VANDEBURIE, Chef de groupe. - Seule Mme SAMEDI sera absente.

M. LE PRESIDENT de séance. - M. CAPPÀ ?

M. CAPPÀ, Chef de Groupe. - M. Irwin GUCKEL sera en retard et Mme HUMBLET est absente.

M. LE PRESIDENT de séance. - Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET, Cheffe de Groupe. - Nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT de séance. - M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE, Chef de Groupe. - Tout le monde est présent.

M. LE PRESIDENT de séance. - Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président**

M. LE PRESIDENT de séance. - Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

Je vous rappelle que nos travaux de ce jour portent notamment sur les réponses du Collège provincial aux interventions sur les rapports d'activités 2022.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT de séance. - Point 1 de l'ordre du jour actualisé. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 mars 2023.

Je donne la parole à Madame la Deuxième Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Madame Anne THANS-DEBRUGE, Deuxième Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 mars 2023).

M. LE PRESIDENT de séance.- Merci Madame la Deuxième Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V.- Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.**Document 22-23/175 : Proposition de motion de solidarité avec les travailleurs de Delhaize.**

M. LE PRESIDENT de séance.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/175).

Comme convenu lors de notre séance de ce lundi 27 mars, le vote sur ce document est reporté à la séance de ce jour.

Notre Bureau s'est donc à nouveau réuni aujourd'hui, et j'invite le rapporteur, M. Luc LEJEUNE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe

M. Luc LEJEUNE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, mes chers Collègues, M. le Directeur général, Mme le gouverneur f.f.

Je vous rappelle que lors de notre réunion du Conseil de lundi dernier, suite à l'interpellation à la tribune du Chef de Groupe du PTB, le Président avait proposé le report du vote du texte du projet de motion du Collège relatif au soutien des travailleurs et travailleuses de Delhaize amendé et adopté lors du dernier Bureau.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2023

L'objectif de cet ajournement étant de trouver un accord pour l'obtention d'un texte commun.

Le Chef de Groupe PTB a souhaité que dans la représentation de ce point, il soit fait mention du dépôt d'une motion par le PTB.

Dès lors, le Bureau s'est d'abord positionné sur le rejet de la motion déposée par le PTB et avant d'aborder la nouvelle motion proposée par le Collège, celle-ci a dû faire l'objet d'une inscription d'un point en urgence à l'ordre de jour du Conseil provincial de ce 30 mars.

Le Bureau ayant marqué son accord sur l'inscription du point en urgence, un débat s'est opéré sur la nouvelle proposition de motion. A l'issue de cette discussion, un texte définitif a été adopté au consensus par le Bureau et le document définitif a été déposé sur le portail des Conseillers afin que les membres de l'Assemblée puissent en prendre connaissance.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT de séance.- Merci Monsieur le Chef de Groupe.

Conformément à l'article 72 de notre ROI, cette nouvelle motion a donc été soumise à l'examen du Bureau ce jour, et celui-ci demande à notre Assemblée de se positionner sur la notion d'urgence pour ce document.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote sur l'urgence.

Qui est pour l'urgence ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

La notion d'urgence ayant été décrétée,

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite motion.

Document 22-23/163 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Provincial Liégeois de Promotion et de Gestion en Agriculture » (CPL-Promogest) – Exercice 2021/Prévisions 2022.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT de séance.- Point 3 de l'ordre du jour (document 22-23/163).

Je vous rappelle que ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 2 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

Des questions sur ce document ayant été posées en séance de ce lundi 27 mars, j'invite Monsieur André DENIS, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à ces questions.

M. André DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Content de vous voir comme Président d'ailleurs aujourd'hui.

M. le PRESIDENT de séance. – Merci. J'ai choisi mon jour...

M. André DENIS, Député provincial (à la tribune).- Chers Collègues. Monsieur le Conseiller provincial,

Je vous remercie pour votre question. Elle me permet de vous rassurer sur l'évolution de la situation financière au sein de l'ASBL depuis votre départ en tant qu'administrateur.

En termes de planification financière, un budget prévisionnel est établi non seulement annuellement mais aussi lors de toute opération financière importante.

Les mouvements physique et financier relatifs à l'activité « produits locaux » sont suivis quotidiennement par informatique. Cette approche permet, notamment, de connaître en permanence l'état des paiements à effectuer, des paiements à recevoir et assure la traçabilité des produits.

Vous mentionnez des erreurs comptables, il serait plus correct d'évoquer une divergence de vue sur le traitement comptable des factures à recevoir. Le bureau comptable, alors assuré par un indépendant proche de la fin de carrière, a souhaité diminuer son activité, CPL-PROMOGEST étant devenue une entreprise plus importante.

Un appel d'offre avait dès lors été lancé et un nouveau bureau comptable a été désigné ainsi qu'un commissaire-réviseur.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2023

Il est utile de signaler que ce nouveau bureau a pris une décision identique à la proposition que défendaient les techniciens et gestionnaires de l'ASBL sur le traitement des factures à recevoir.

Sur le plan financier, après avoir été en bénéfice durant plusieurs années, l'ASBL risque, en effet, de connaître une très légère perte en 2022. Du moins, si les comptes qui doivent encore être arrêtés et présentés et approuvés en Conseil d'Administration et Assemblée générale le confirment. Ce risque s'explique par 3 facteurs principaux : l'augmentation des charges en 2022, énergétiques et autres dans le transport, etc. la politique d'investissement qui entraîne une augmentation des charges d'amortissements et la diminution effectivement du subside provincial comme nous avons diminué par ailleurs dans d'autres secteurs également en fonction des nouvelles charges qui nous sont imposées par rapport aux zones de secours.

Rassurez-vous cependant ! Si le cas se présente, le déficit sera reporté en 2023 et comblé via l'adaptation de la marge contributive des producteurs, passée de 10 à 15% au chiffre d'affaires et justifiée au regard de la situation économique ainsi que de ses impacts. Donc actuellement, entre les produits achetés chez le producteurs et revendus, déposés dans la grande distribution, on prenait 10% de marge. Il a été proposé de prendre 15% en fonction de toutes ces augmentations de coûts. Cette augmentation n'est pas encore actée chez tous les producteurs.

Je vous rappelle au besoin que les comptes de CPL-PROMOGEST sont publiés et disponibles sur le site de la Centrale des Bilans. N'hésitez pas à aller les consulter. Je reste évidemment aussi à votre disposition pour toute autre question.

Concernant votre seconde question, nous pouvons déjà affirmer que des produits affinés, donc là il s'agit du choix des produits, la perspective de diversification des produits affinés par PROMOGEST, nous pouvons déjà affirmer que des produits affinés localement sont aussi commercialisés, comme, par exemple, le fromage de Herve. Pour qu'il en soit ainsi, le produit doit prendre une plus-value en province de Liège autre que simplement commerciale. Citons, à titre d'exemple, le café. Produit ailleurs, il est torréfié par des artisans locaux à Verlaine, Seraing et Eupen et donc placé en grande et moyenne surface sur la plateforme PROMOGEST.

A l'inverse, des jus de fruit produits hors Europe pour lesquels la plus-value consiste à y appliquer une étiquette en français est, à juste titre, jugée insuffisante.

Enfin, en termes de diversification, le rôle de CPL-PROMOGEST consiste en la recherche de nouveaux marchés. Depuis octobre 2022, un certain nombre de cuisines de collectivité de la Province de Liège sont fournies en produits frais, conciliant le bien manger et la mise en avant des produits locaux. D'autres types de marchés sont d'ailleurs en cours d'investigation, ce qui nous conduit à être confiants pour l'avenir.

Voilà, j'espère avoir répondu à vos inquiétudes, Monsieur LEJEUNE.

M. LE PRESIDENT de séance.- Merci Monsieur le Député provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/174 : LIÈGE ZONE 2 IILE-SRI : Assemblée générale extraordinaire fixée au 27 avril 2023.

M. LE PRESIDENT de séance.- Point 4 de l'ordre du jour (document 22-23/174).

Je vous informe que nous avons été saisis d'une demande d'inscription en urgence pour ce point.

Conformément à l'article 72 de notre ROI, l'urgence de ce point a été soumise à l'examen du Bureau du Conseil ce lundi 27 mars, et celui-ci demande à notre Assemblée de se positionner sur la notion d'urgence. Le document a été déposé sur le portail du Conseil.

Nous passons au vote sur l'urgence.

Qui est pour la notion d'urgence ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission, ce jour, et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 11 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

La notion d'urgence a été décrétée, nous passons au vote sur le document 174 :

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2023

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document RA/03 : Rapport d'activités 2022 concernant « Les Relations avec les territoires, les villes et les communes ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT de séance.- Point 5 de l'ordre du jour (document 22-23/RA/03).

J'invite tout d'abord Monsieur Luc GILLARD, Député provincial – Président, à la tribune pour répondre aux interventions qui relèvent de ses compétences.

M. Luc GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Enchanté de vous voir aujourd'hui à cet endroit.

Monsieur le Conseiller Serge ERNST m'interroge sur la difficulté pour les mouvements et organisations de jeunesse de trouver des lieux adéquats afin d'y organiser leurs camps d'été.

Fin du mois de février, la Ministre de la Jeunesse et le Ministre des Pouvoirs locaux ont sensibilisé les différentes parties prenantes à la pénurie annoncée d'endroits de camps cet été en Wallonie.

A ce titre, le Ministre des Pouvoirs locaux a envoyé aux collèges communaux une lettre-circulaire dans le but de ré-attirer leur attention sur cette problématique et leur rappeler l'existence du dispositif wallon « Well Camps ».

Celui-ci consiste en un subside permettant d'engager, pendant l'été et sous contrat étudiant, une personne-relais entre les communes et les organisations de jeunesse. L'objectif est de faciliter les contacts ou encore de prodiguer conseils et informations en ce qui concerne le tri des déchets, les points d'eau accessibles ou les contacts avec les services d'urgence. En effet, qu'il s'agisse de terrains publics ou privés, mieux les choses se passent, plus il est aisé de trouver de nouveaux sites.

La Ministre de la Jeunesse a pour sa part fait adopter diverses mesures de soutien, telles qu'un appel à projets offrant aux mouvements de jeunesse l'opportunité d'améliorer leurs locaux pour accueillir davantage de séjours ou le renforcement de l'aide à l'ASBL « Atouts Camps », qui travaille notamment à la recherche de nouveaux lieux de camps. C'est bien fait.

Madame la Ministre a par ailleurs sollicité la collaboration des provinces wallonnes pour deux aspects, le premier : la sensibilisation des communes à l'importance de soutenir les mouvements de jeunesse, en activant un maximum de pistes pour trouver des terrains, ensuite la recherche de sites et / ou terrains provinciaux propices à l'accueil de plusieurs séjours de jeunes.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2023

Suite à cette demande, les 5 Provinces wallonnes via l'APW, l'Association des Provinces Wallonnes, et le Cabinet de la Ministre ont convenu de l'organisation d'un groupe de travail afin de dégager rapidement des solutions concrètes.

Un membre du Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes y représentera notre Institution.

Par ailleurs, des contacts ont d'ores et déjà été initiés avec la Fédération wallonne de l'Agriculture afin de la sensibiliser à la problématique et de tenter de collaborer dans une dynamique supracommunale à l'échelle de notre territoire provincial.

Ce Département est également occupé, en collaboration avec les différents services provinciaux concernés, à recenser les sites provinciaux propices à l'accueil éventuel de mouvements de jeunesse, tout en considérant bien entendu que nos infrastructures à vocation touristique sont habituellement fortement fréquentées en période estivale.

Pour conclure, je ne manquerai pas de revenir devant notre assemblée dès que le groupe de travail aura porté ses premiers fruits.

Je vous remercie.

Ensuite, Monsieur le Conseiller Rafik Rassaa qui est en conseil de classe, m'interroge sur notre investissement au sein des zones et notamment sur les infrastructures.

Comme vous le savez, depuis 2020, la Province de Liège a répondu favorablement à la volonté du Gouvernement Wallon de voir l'échelon provincial s'impliquer davantage dans le financement des zones de secours.

Nous avons respecté les recommandations des circulaires des 17 juillet 2020 et 3 septembre 2021 du Ministre des Pouvoirs locaux fixant la trajectoire de notre reprise des dotations communales jusqu'en 2024.

En conséquence de cette importante nouvelle participation financière, le Collège provincial a initié une dynamique positive auprès des 6 zones de notre territoire afin d'être pleinement associé à la gestion zonale.

C'est dans ce cadre que nous avons conclu avec chacune d'entre elles une convention qui fixe les montants de nos dotations, clarifie l'utilisation des 10% du Fonds des provinces destinés à la sécurité civile et fige la représentation provinciale au sein des Collèges et Conseils de zone.

Je l'ai déjà évoqué, je le rappelle, dans un souci de cohérence territoriale et surtout d'équité de traitement de l'ensemble de nos concitoyens, nous nous sommes également engagés dans une convention avec la Zone 6 germanophone alors que la reprise des dotations communales voulue par la Wallonie ne concernait que les communes francophones.

On parle quand même d'une dépense supplémentaire d'1,2M € en 2024, ça mérite d'être répété et permet une réponse implicite à la question relative à l'implication de la Province dans

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2023

le projet CAP 2030 et en particulier vis-à-vis de la Communauté germanophone.

Ces 6 conventions ont été conclues fin 2021. C'est donc depuis 2022 que la Province est valablement représentée au sein de chaque Collège et Conseil de Zone. Et conformément à ce que prévoient les articles 24 et 51 de la Loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, chaque conseiller zonal dispose dans ces instances d'une voix délibérative.

Toutefois, lors des votes, c'est important, lors des votes relatifs à l'établissement des budgets, modifications budgétaires et comptes annuels, chaque conseiller zonal dispose d'un poids votal proportionnel au montant de la dotation de sa commune ou de sa province.

Vous l'aurez compris, au gré de l'augmentation progressive de notre reprise des dotations communales, nos représentants disposeront d'un poids votal de plus en plus conséquent pour ce type de décision.

Nos représentants arrivent cependant dans un contexte où des projets divers, et notamment de rénovation ou de construction de casernes étaient étudiés. La volonté du Collège est donc de s'associer aux réflexions en cours et d'envisager avec les représentants communaux comment devenir ensemble des acteurs efficaces.

J'en viens à votre question plus spécifique.

L'un des enjeux opérationnels et financiers majeurs à court, moyen et long termes est évidemment la gestion des infrastructures des postes d'intervention et de secours.

Et comme vous le souligniez dans votre intervention, c'est pour cette raison qu'en juin 2021, le Collège provincial a souhaité s'associer à l'étude initiée par la SPI afin de réaliser une évaluation complète de l'état des bâtiments de chaque zone de secours.

Cette analyse a été construite par notre Direction Générale des Infrastructures et du Développement Durable selon une trame composée de 16 catégories et sous-catégories. Les informations récoltées ont été encodées dans le logiciel que nous utilisons pour la gestion de nos bâtiments provinciaux. Cela a permis de générer différents rapports. Ceux-ci ont été partagés avec la SPI.

Cette dernière a, par ailleurs, chargé le Segefa de développer un outil interactif permettant d'aider les autorités zonales à envisager la localisation la plus pertinente pour les projets de nouvelles casernes et ce, à l'échelle du territoire provincial. Cet outil a été présenté aux zones de secours lors de comités d'accompagnement. Nous sommes à présent, en attente des conclusions définitives de la SPI au sujet de cette étude.

Mais les Zones de Secours comme toutes les institutions, sont en constante évolution. Et elles n'ont évidemment pas attendu l'arrivée de nos représentants pour appréhender les questions relatives à leurs infrastructures. Nombre de projets qui voient aujourd'hui le jour ont été initiés il y a déjà plusieurs années, vous citiez notamment à cet égard la future nouvelle caserne du plateau de Herve.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2023

Ces projets sur les rails faisaient l'objet de décisions fermes et avancées des Conseils de Zone, qu'il n'était pas pertinent de remettre en cause. Aujourd'hui, de nouvelles décisions sont à prendre et nous y apportons pleinement nos réflexions et notre expertise.

Je ne peux néanmoins pas répondre à votre question et évoquer la situation foncière et financière de nos Zones de Secours sans rappeler à notre Assemblée que le manque actuel de moyens de la sécurité civile résulte principalement d'un défaut de financement de l'Etat fédéral.

Je vous rappelle le jugement rendu le 8 septembre 2021 par le tribunal de Première Instance de Namur suite à l'action initiée par les communes de la zone NAGE enjoignant l'Etat d'enfin adopter un arrêté d'exécution quant à l'article 67 de la loi de 2007 précédemment citée. En effet, cet article prévoyait une prise en charge de dépenses à hauteur de 50/50 entre le Fédéral et les communes sans toutefois déterminer la nature des dépenses concernées par cet article.

L'Etat a adopté l'Arrêté utile le 27 juin 2022. Nous savons donc désormais quelles dépenses sont concernées par ce ratio. Un recours est pendant quant au caractère rétroactif de ces décisions.

Nous restons évidemment attentifs à l'évolution de cette question centrale pour l'équilibre des finances zonales, tout comme Monsieur le Ministre wallon des Pouvoirs Locaux qui a également interpellé l'Etat sur cette question via le Comité de concertation.

Vous l'aurez compris, la réponse à votre question est simple, les autres sources de financement sont connues et incombent pleinement à l'Etat fédéral.

A ce sujet, nous sommes aux côtés des communes, des zones et de leurs travailleurs.

Dans ce dossier, vous relèverez que comme depuis le début de la législature, nous sommes aux côtés, nous nous impliquons là où c'est nécessaire et en pleine concertation et complémentarité avec les acteurs concernés.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT de séance. - Merci Monsieur le Député provincial – Président. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

J'invite à présent Madame la Députée provinciale Vice-présidente, Katty FIRQUET, à la tribune pour répondre aux interventions qui relèvent de ses compétences.

Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale – Vice-présidente (à la tribune).- Toutes M. le Président.

M. le PRESIDENT de séance. – Une partie...

Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale – Vice-présidente (à la tribune). - Merci Monsieur le Président. Je ne sais pas comment on découpe aujourd'hui mais là je vais répondre

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2023

à la question de M. ERNST concernant la Maison du Cyclisme.

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre question qui me permet de faire le point sur ce beau projet, comme vous l'avez dit, à quelques mois de son inauguration.

Le Conseil provincial a décidé de l'octroi de deux subventions pour soutenir la création de cette maison du cyclisme : une décision en novembre 2017, pour un montant de 200.000€ sur proposition de mon prédécesseur puisque je n'étais pas encore en charge des Sports. Une décision en décembre 2022, pour un montant de 405.000€.

Vous le savez, au moment de la décision de création de cette maison du cyclisme, la localisation du projet était un argument de poids : situé au pied de la grotte de Remouchamps, l'espace en question, l'ancien hôtel de la Grotte, draine pas moins de 150.000 visiteurs par an et constitue donc une réelle opportunité touristique supplémentaire pour la région.

Le musée sera, bien sûr et ce n'est pas une surprise, essentiellement orienté vers la compétition cycliste et son évolution dont, notamment, la doyenne Liège-Bastogne-Liège.

Vous le savez, la commune d'Aywaille est considérée comme « terre du cyclisme », et ce pour de multiples raisons : son passé en terme d'organisation cycliste ; l'implantation, récente à l'époque, d'un nouvel hôtel avec une capacité d'accueil du monde du vélo avec des infrastructures adaptées et un magasin dédié au vélo sur le Square Philippe GILBERT ; la présence de champions cyclistes sur le territoire communal, tout le monde pense à Philippe GILBERT, déjà cité, mais également à Maxime MONFORT, originaire de Sougné-Remouchamps ; et, enfin, le réseau point-nœuds en Ourthe-Amblève.

La Commune a souhaité que la Province soit partenaire du projet et sollicitait une intervention financière de celle-ci dans le coût des travaux. La première participation a consisté en : une intervention financière dans le coût des travaux de construction de la Maison du cyclisme ; la conception et les études du projet par la Direction générale Infrastructures et Environnement, et ce à titre gratuit.

En contrepartie, il avait d'ores et déjà été convenu que les infrastructures construites seront, à l'instar de ce qui se faisait pour le Country hall, mises à la disposition de la Province de Liège en vue, notamment, de l'organisation de conférences de presse, de stages, de visites, de manifestations ou de tout autre évènement qu'elle souhaiterait organiser en ce lieu et ce à raison de 5 fois par an.

En février 2022, la commune a sollicité l'octroi d'un nouveau subside pour finaliser le projet. Le local avait, en effet, subi des dégâts lors des inondations de juillet 2021 et le subside était destiné à l'« habillage » du bâtiment, à savoir les aménagements intérieurs, la création de l'espace d'accueil, l'éclairage adéquat pour un musée, une remise en conformité des installations et des réparations imprévues.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2023

J'ajoute qu'il semblait pertinent d'aider encore à la concrétisation de ce projet dès lors que la Province était, depuis quelque mois, dépositaire de la « collection Huy Grands Cycles ». Celle-ci est composée, notamment, de 135 vélos, miniatures, vareuses, photographies, lithographies, plaques de vélos, ... qui témoignent de l'évolution de la discipline au fil des ans et retracent son histoire dans ses modèles les plus prestigieux.

Cette collection, aujourd'hui à Blegny d'ailleurs, pourrait être utilement valorisée dans le cadre de la Maison du Cyclisme ou au travers de diverses expositions thématiques que cette dernière organiserait.

Le projet a effectivement pris du retard. Il a été impacté, et il n'est pas le seul, par l'épidémie de COVID qui l'a paralysé pendant 8 longs mois, mais également, et je l'ai dit, par les inondations. Conséquence du COVID, les travaux ont effectivement été éclatés en plusieurs phases et les travaux d'aménagements de la future maison du cyclisme ont été lancés début d'année 2022.

Son inauguration est, selon mes dernières informations, prévues pour le dernier trimestre 2023.

À ce stade, les marchés ont été attribués ou sont en passe de l'être pour les derniers, les contacts ont été pris avec les collectionneurs et la scénographie est presque terminée.

Encore un peu de patience donc.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT de séance.- Merci Madame la Députée provinciale – Vice-présidente.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2022 concernant « Les Relations avec les territoires, les villes et les communes ».

Document RA/13 : Rapport d'activités 2022 concernant « L'Administration ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT de séance.- Point 6 de l'ordre du jour (document 22-23/RA/13).

J'invite Monsieur André DENIS, Député provincial, à la tribune pour répondre aux interventions qui relèvent de ses compétences.

M. André DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Je ne savais pas que ça me concerne.

Question de Madame GAILLARD qui m'interroge sur le système des cliquets effectués au niveau des contrats énergétiques. Je ne savais pas dans quel rapport d'activités ça se trouvait...

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2023

La gestion de ces dépenses énergétiques est devenue en effet, et à juste titre, une réelle préoccupation ces derniers mois pour les citoyens mais aussi pour les Communes, ASBL et autres Intercommunales.

Nul besoin de vous rappeler le pourquoi de cette situation, la Province de Liège a de facto dû s'adapter à ces crises pour la bonne gestion de ses propres finances mais aussi pour celles des participants au marché public pour fourniture de gaz et électricité.

Mis en place en 2008, l'ensemble des établissements provinciaux et, actuellement, 174 participants, tels que des Communes, des CPAS, des Zones de Police, des Zones de Secours et diverses associations participent à ce marché que nous centralisons.

Je vais essayer d'être le plus clair possible quant à la réponse à apporter sur cette matière on peut dire quand même complexe.

Tout d'abord, sachez que les clauses techniques relatives à ce marché, ont évolué pour suivre l'évolution des marchés boursiers et bénéficier du meilleur prix possible : d'un prix fixe en 2008, les prix sont devenus variables entre 2009 et 2015, et variables et cliquables depuis 2016.

Le dispositif permettant le « dé clic » a été inséré pour la première fois dans le marché couvrant les années 2022, 2023 et 2024, suite à la crise du COVID. En effet, pour rappel, le dé clic permet, dans des cas exceptionnels, comme une chute brutale et rapide des prix constatée par exemple en 2020, de se « libérer » des prix fixés et de pouvoir les re fixer ultérieurement le cas échéant. Ceci n'a pas été possible durant la crise sanitaire car cela n'était pas prévu dans le contrat de fournitures initial.

Actuellement, nous sommes donc dans une période où tous les prix ont été fixés, cliqués, pour les années 2022, 2023 et 2024, le dernier clic ayant été opéré le 22 novembre 2022. Les valeurs cibles pour chaque clic ont été déterminées par le Collège provincial sur base des propositions émises par le Comité de suivi provincial, et la stratégie de clic a été exposée aux participants au marché, lors d'une séance d'information organisée le 2 mai 2022 au Campus de Jemeppe. Lors de cette séance, sur les 174 pouvoirs locaux participant au marché, 36 étaient présents et 27 pouvoirs locaux se sont excusés.

Ensuite, en ce qui concerne les clics et dé clics futurs, pour l'année 2023, les prix pour le gaz et l'électricité ont été fixés sur base d'un indice boursier annuel dont la cotation s'est arrêtée le 31 décembre 2022, le dé clic n'est donc pas possible en 23.

Pour l'année 2024, une stratégie de dé clic et re-clic est mise en place par le Collège provincial. En effet, compte tenu de la volatilité importante des prix observés depuis fin 2021, provoquée notamment par le contexte géopolitique instable, le suivi du contrat de fourniture d'énergies relève de plus en plus du « trading boursier ».

Les services provinciaux en charge de ce marché devraient par conséquent être accompagnés d'un consultant spécialisé. La stratégie mise en place par le Collège, à parfaire avec le consultant, consiste actuellement en l'observation et le suivi journalier des valeurs

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2023

boursières ainsi qu'en la simulation des valeurs favorables et défavorables du déclin/re-clin lorsque toutes les cotations pour les 4 trimestres 2024 seront publiées.

Cet accompagnement externe a été décidé par le Collège provincial, pour ce qui est du futur marché de 2025 - 2026, donc pour 2024, en fonction des conditions il sera peut-être encore possible décliquer jusque vers le mois de novembre de cette année en fonction des conditions, pour ce qui est du futur marché 2025-2026, vu l'instabilité boursière sur ces marchés particuliers et les variations de prix. Ce consultant externe et expert en marché de l'énergie s'est vu confier l'élaboration des documents du marché jusqu'à l'attribution, ainsi que le suivi de son exécution: procédures de clics successifs, vérifications de la facturation, etc.

Les raisons de cet accompagnement sont simples : cette matière requière un suivi permanent des indices boursiers, des contacts fréquents et réguliers avec les fournisseurs et une disponibilité continue du Comité de suivi provincial. Par ailleurs, les mécanismes du marché énergie sont de plus en plus complexes, les paramètres géopolitiques et les mécanismes boursiers sont difficiles à interpréter par des non-spécialistes.

Enfin, pour ce qui est des Pouvoirs Locaux souhaitant participer au prochain marché, ils seront invités à fournir leurs données de consommation les plus précises possibles, ainsi que celles de production - photovoltaïques en particulier -, indispensables pour que les fournisseurs puissent établir des formules de prix qui correspondent aux profils de consommation.

En ce qui concerne les préoccupations des participants à ce marché, il nous revient que les quelques Communes qui nous ont sollicitées souhaitent simplement disposer des tableaux de prix qui seront appliqués dans les factures par les fournisseurs. En fait, les bénéficiaires à ce marché sont satisfaits que la Province s'occupe de ce marché public de fourniture à leur place.

Cette matière n'étant pas la plus simple, j'espère avoir été clair sur les aspects techniques et les choix opérés.

Quoiqu'il en soit, nous pouvons vous assurer, Madame GAILLARD, que ce système a, pour les années 2022 et 2023, en tout cas, pu faire grandement profiter les différents participants.

En tant qu'acteur supracommunal, la Province de Liège est toujours aussi soucieuse d'offrir aux Communes un service optimal.

Je ne serai pas plus long mais je comprends que d'aucuns pourraient désirer l'explication plus exhaustive et technique. C'est pourquoi, avec mon Collègue en charge des marchés publics, Claude KLENKENBERG, nous vous proposons d'organiser conjointement nos commissions – 4e et 5e – du mois d'avril afin d'y intégrer une présentation du processus et des chiffres de ce marché spécifique géré par la Direction Générale des Infrastructures et du Développement Durable. Vous aurez ainsi l'occasion de rentrer davantage dans les détails et de poser toute question utile.

Je vous remercie de votre attention.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2023

M. LE PRESIDENT de séance.- Merci Monsieur le Député provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos le point.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2022 concernant «L'Administration».

Document RA/06 : Rapport d'activités 2022 concernant « La Santé et les Affaires sociales ».

Document RA/07 : Rapport d'activités 2022 concernant « Les Sports ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT de séance.- Point 7 de l'ordre du jour (document 22-23/RA/06).

J'invite Madame la Députée provinciale Vice-présidente, Katty FIRQUET, à la tribune pour répondre aux interventions qui relèvent de ses compétences.

Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale Vice-Présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Je commencerai par répondre à Madame CRAEN.

Madame la Conseillère, Je vous remercie pour votre question qui va me permettre de faire le point sur ce projet d'envergure que représentaient la publication et la présentation du deuxième tableau de bord de la santé.

Tout d'abord, permettez-moi encore de remercier, je l'ai fait à plusieurs reprises et notamment à la Commission, les équipes et les collaboratrices qui ont œuvré pendant plusieurs mois, plusieurs années même, pour l'édition de ce deuxième tableau de bord de la santé, ouvrage complet et ô combien précieux.

Le premier tableau de bord datait de 2016 et il a fallu, en concertation avec les autres observatoires provinciaux, collecter l'ensemble des nouvelles données disponibles pour éditer ce deuxième recueil.

Les remercier aussi pour le travail de présentation de ce tableau de bord dans les trois arrondissements de notre Province. Cela a été fait à Verviers le 14 mars, à Huy le 15 et à Liège le 16 mars dernier.

Les trois fois, les participants étaient nombreux et des échanges passionnants ont, notamment permis d'évoquer les questions que vous soulevez. Questions qui, soit-dit en passant, et je vais vous répondre malgré tout ne vous inquiétez pas, auraient également pu être posées en Commission lorsque le tableau de bord a été présenté le 14 février dernier.

Mais pour en revenir à votre question, je souhaite tout d'abord rappeler que, si une politique provinciale n'est pas encore mise en place, le tableau de bord sert précédemment à

cela : à dresser un constat qui peut, ensuite, orienter les décideurs, qu'ils soient politiques ou actifs dans le milieu associatif. Il est donc, me semble-t-il, normal et sain que la Province ne réponde pas encore à l'ensemble des constats soulevés.

S'agissant du dépistage du cancer de la prostate : contrairement au dépistage du cancer du sein chez la femme, il n'existe actuellement aucun argument décisif scientifique justifiant d'encourager ou de déconseiller le dépistage du cancer de la prostate chez les hommes de 50 ans et plus, asymptomatiques et sans antécédents familiaux.

Vous ne le savez peut-être pas, mais, il y a plusieurs années, la Province de Liège organisait un dépistage mobile du cancer de la Prostate. Celui-ci a été abandonné suite à une levée de bouclier de plusieurs cercles de médecins généralistes, notamment pour la raison que je viens d'évoquer.

Il ressort également que les avantages d'un dépistage précoce restent marginaux par rapport à ses inconvénients : premièrement, le « sur-traitement » : on dénombre en effet de nombreux cas de cancers de la prostate dits « dormants » qui n'évolueront jamais en cancer agressif et deuxièmement, les inconvénients liés aux examens eux-mêmes, saignements et/ou infections suite à la ponction, stress inutile en cas de fausse alerte.

Ensuite, vous connaissez notre nouveau Pôle Promotion et Animations. Son objectif principal est de favoriser le mieux-vivre des citoyens quels que soient leur âge, leur genre et selon les besoins.

Pour se faire, il organise, par exemple, des conférences « JeudiSanté » qui ont pour objectif d'informer et de sensibiliser le public à l'importance de prendre soin de sa santé via une communication claire et adaptée.

Le nouveau cadre de travail de ce pôle l'amènera, encore plus qu'aujourd'hui, à penser les thématiques des conférences au regard des données du tableau de bord. Cela pourrait donc se traduire, dans le futur, par des sujets davantage connotés « santé masculine ».

Sachez également que le pôle relaye sur ses réseaux sociaux la campagne MOVEMBER qui, vous l'avez dit, vise à sensibiliser à la santé masculine en encourageant les hommes à se laisser pousser la moustache en signe de soutien.

S'agissant, ensuite, le taux de suicide qui augmente chez les hommes de plus de 70 ans. Je pense qu'il y a, malheureusement, une incompréhension ou une mauvaise lecture des données. Le taux de suicides ne monte pas en flèche chez les hommes après 74 ans. Relecture faite, il a plutôt été mis en évidence que la mortalité par suicide diffère selon le sexe avec une augmentation chez les hommes après 74 ans.

Le profil général du taux de mortalité par suicide est similaire pour la Belgique, la Wallonie et la province de Liège et ce taux est nettement plus élevé chez l'homme, quelle que soit la tranche d'âge considérée. Quoiqu'il en soit, la Province de Liège n'est pas insensible au bien-être de sa population senior.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2023

Par ailleurs, le tableau de bord de la Santé révèle une augmentation de l'indice de vieillissement. Des réflexions sont actuellement en cours pour renforcer et développer des actions spécifiques à destination des seniors. Il est question, notamment, de mettre du lien entre ceux-ci et les ressources locales existantes au niveau des communes.

De plus en plus de salons seniors sont par ailleurs organisés par les communes, salons dans lesquels la Province est partenaire et donc présente avec des animations par exemple.

Enfin, conçu par l'Organisation Mondiale de la Santé, ICOPE est un programme inédit de santé publique de soins intégrés. Il s'adresse aux personnes à partir de 60 ans et son objectif est de dépister les situations problématiques, les évaluer pour ensuite prévoir un plan de soin personnalisé dans le but de retarder la dépendance des personnes âgées.

Des rencontres sont en cours et encore programmées avec des médecins du CHU afin de déterminer la manière dont la Province pourrait s'associer dans le projet ou, à tout le moins, assurer la promotion du dispositif.

S'agissant enfin de nos actions en termes de diabète, la Province n'est pas inactive dans ce domaine, bien au contraire. Vous le savez, la campagne TipTop propose notamment des tests d'évaluation des risques cardiovasculaires et de diabète de type 2.

À la suite de ces tests, le citoyen repart avec une lettre « Bonjour, Docteur ! » qui reprend les résultats des évaluations santé l'orientant vers son médecin, des conseils personnalisés lui sont également prodigués et des brochures et des fiches-conseils lui sont offertes.

Ce courrier « Bonjour, Docteur ! » est spécifiquement rédigé pour aider un public plus fragilisé et faire le lien entre les tests réalisés grâce à la campagne TipTop et la consultation chez le médecin. Nous en avons déjà parlé, la campagne TipTop a été adaptée en fonction des conclusions de l'évaluation réalisée par les Départements des Sciences de la Santé publique de l'Université de Liège en octobre 2022.

Et concrètement, TipTop sera désormais organisée notamment dans le cadre d'un projet global mené par une association sans but lucratif, un centre public d'action sociale, un organisme d'insertion socio-professionnel, un centre d'insertion socioprofessionnelle, une entreprise de formation par le travail ou encore toute entreprise d'insertion socio-professionnelle de travailleurs peu qualifiés.

À côté de la campagne TipTop, le Pôle Promotion et Animations propose et continuera à proposer, chaque année, et à l'instar de ce qui est fait pour l'endométriose, une campagne de sensibilisation en Promotion de la santé sur un thème prioritaire de santé publique.

La thématique retenue pour l'année 2023 est, et ça vous fera plaisir, la sensibilisation à la prévention du diabète. Les données statistiques du tableau sont, en effet, alarmantes et les équipes en ont bien entendu tenu compte.

Le pôle était ou sera aussi présent, spécifiquement pour du dépistage du diabète, lors de trois événements : au salon des aînés de Dolembreux le 25 mars dernier avec 43 dépistages réalisés suivis d'animation ; au salon des aînés d'Esneux du 7 septembre prochain et enfin au

salon « Bien Vieillir » d'Anthisnes du 7 octobre prochain.

Enfin, concernant le public précarisé, vous savez que les personnes qui fréquentent le CASS bénéficient de consultations auprès d'un médecin généraliste qui peut assurer le suivi adéquat, notamment en cas de diabète.

Vous le voyez, et j'en terminerai par-là, cette nouvelle édition, cette deuxième édition du tableau de bord oriente déjà et va clairement orienter davantage encore les projets portés par le Département de la Santé et des Affaires sociales de la Province de Liège. Il est une mine d'informations tellement précieuses que nous devons l'utiliser pour mener des politiques que nous voulons cohérentes.

Je ne peux d'ailleurs que vous encourager à en faire la promotion et à sensibiliser vos élus locaux à la sortie prochaine, ce sera au printemps 2024 si tout va bien, des futurs profils locaux de santé cette fois. Ils seront, comme leur précédente édition, la version détaillée, au niveau local, il y en aura donc 84 puisque 84 communes sur le territoire, une version détaillée de cette base de données sur la santé de la population.

Concernant l'application anti-harcèlement, Madame la Conseillère, je vous remercie pour votre question.

J'ai bien vu, comme vous, les différentes publications presse ou sur les réseaux sociaux concernant l'application dont s'est dotée la ville de Liège pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles.

Effectivement, le plan de prévention de la Ville de Liège met en avant l'intérêt de l'utilisation de cette application, entre autres, dans le milieu festif étudiant, notamment en collaboration avec les services de police et l'Agel.

Certains agents du Département Santé et Affaires sociales ont bénéficié, en mai 2022, d'une présentation de l'application « App-elles ». Ils ont reçu une explication théorique et ils ont pu tester l'application. Depuis, certains d'entre eux continuent de l'utiliser et de la promouvoir notamment dans le cadre d'autres actions du service Egalité des chances. Ça a, par exemple, été le cas lors de la sensibilisation aux violences sexuelles à destination des jeunes via les 3 représentations de la pièce de théâtre « Un fait divers ».

À côté de cela, et vous le savez, nos équipes sont mobilisées pour lutter contre toutes les formes de violence, pas uniquement celles touchant les femmes donc. La majorité des actions provinciales de prévention et de réduction des risques se concentre sur la sensibilisation des citoyens aux différentes formes de violences et à leurs inquiétantes montées statistiques.

À notre niveau, nous ne sommes pas dans le signalement, mais dans la prévention et le focus est mis tout particulièrement sur la notion du consentement ainsi que sur la position du témoin potentiellement agissant.

Depuis plusieurs semaines, et j'en avais parlé lors du conseil du 16 juin dernier, cela fait beaucoup de semaines, les équipes travaillent sur la communication de la campagne Liège

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2023

Province Festive qui contient plusieurs outils de prévention quant à la problématique des violences sexuelles.

Des flyers d'informations ont ainsi été rédigés : ils définissent la violence, sensibilisent au consentement, à la position du témoin et donnent des adresses de références pour l'aide, le soutien et le cas échéant, la prise en charge ; un nouvel outil est en cours de développement : il s'agit d'un « photolangage » qui questionne le jeune sur base de photos qui lui sont soumises. L'objectif est de créer le débat à partir d'une question ouverte : « Qu'est-ce que cette photo évoque ou éveille chez toi ? » et de voir à partir de quel moment on parle de violences sexuelles.

Un banner-up a été créé en vue de sensibiliser au continuum des violences et de rappeler la loi et les peines encourues. Enfin, des protections anti-drogue pour les verres ont été acquises et seront prochainement distribués.

Vous le voyez, la Province fait la promotion de cette application et, évidemment, en parallèle, nos autres actions sont pour le moins complémentaires.

Madame la Conseillère, permettez-moi de vous remercier pour votre question et pour votre lecture attentive des documents avant notre Commission de la semaine dernière. Vos questions et prises de parole contribuent à animer notre Commission et c'est appréciable.

2.278 primes attribuées en 2022 pour plus ou moins 120.000 € vous l'avez dit lundi. Pour rappel, en 2020, nous étions encore à 2.940 bénéficiaires pour 191.551 €. Vous aurez donc calculé la diminution conséquente en deux ans.

Les primes ont effectivement été supprimées en 2021 dans un contexte de rationalisation des dépenses provinciales liées à la reprise du financement communal dans les zones de secours. On pourrait effectivement revenir sur notre décision. Le Gouvernement wallon pourrait également revenir sur la sienne. On le sait, malheureusement ce n'est pas le cas, ce ne sera pas le cas et nous devons avancer pour garder le navire provincial à flot.

Depuis la décision de suppression qui a été validée au Conseil de juillet 2021, plus aucune nouvelle prime n'est donc octroyée. Jusqu'au 31 décembre 2022, la Province a cependant maintenu les interventions en cours et ce, de manière transitoire. L'ensemble des bénéficiaires avait évidemment été prévenu par courrier.

Selon mes informations, sachez cependant que des interventions et réductions sont toujours octroyées par des opérateurs téléphoniques et certaines mutuelles. Concernant ces dernières, les mutuelles donc, l'intervention qui était auparavant octroyée exclusivement aux bénéficiaires de l'intervention majorée est à présent étendue à tous les affiliés.

Et si Monsieur le Président le permet, je vais enchaîner avec la réponse à Madame GAILLARD, le rapport d'activités qui concerne les Sports.

Pour vous dire Madame Gaillard, j'aimais mieux votre première question qui portait, elle, vraiment sur le rapport d'activités 2022. Ici, on est sur la modification budgétaire. Pour le rapport d'activités, ce sera pour celui de l'année prochaine mais rassurez-vous, il n'y a et il n'y aura plus

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2023

d'implication provinciale directe dans la gestion actuelle et future du Country hall.

La Fédération Wallonie-Bruxelles est pleinement propriétaire du site et, à ce titre, elle décide de son avenir.

Elle a ainsi récemment lancé un appel à manifestations d'intérêts et, d'après les informations dont je dispose à ce stade, plusieurs ont déjà été actées.

Le Ministre du Budget du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a précisé, au Parlement, pas plus tard que ce lundi 27 mars, que, et je cite « le gouvernement a approuvé le principe, en ce début du mois de mars, de la rédaction d'un cahier des charges en vue du lancement prochain d'un appel à candidatures dans le cadre d'un marché de concessions ». La procédure devrait durer toute cette année 2023 et en attendant, les activités sont garanties jusqu'au 31 décembre 2023, en ce compris pour le club de basket.

À son niveau, comme vous l'indiquiez, la Province n'a donc plus d'obligation, ce qui est, vous vous en doutez, une bonne nouvelle dans le contexte dans lequel nous sommes. L'entièreté des frais est désormais donc à la charge de la seule Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT de séance.- Merci Madame la Députée provinciale – Vice-Présidente.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur les deux rapports ? Pas de demande d'intervention.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2022 concernant « Les Affaires sociales » ainsi que le Rapport d'activités 2022 concernant « Les Sports »

Document RA/08 : Rapport d'activités 2022 concernant « L'Enseignement et la Formation ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT de séance.- Point 9 de l'ordre du jour (document 22-23/RA/08).

J'invite Madame la Députée provinciale, Muriel BRODURE-WILLAIN, à la tribune pour répondre aux interventions qui relèvent de ses compétences.

Mme BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur DELREZ, vous m'interrogez sur l'évaluation aujourd'hui pratiquée dans l'enseignement de plein exercice organisé par la Province de Liège.

Au sein de l'Enseignement provincial, le chef de l'établissement et notre service d'Inspection peuvent, à tout moment, venir inspecter le déroulement du travail en classe. Ces inspections sont menées conformément aux dispositions réglementaires et dans le respect des

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2023

modalités de leur mise en œuvre concertées avec les instances des représentants du personnel.

Au niveau de notre enseignement secondaire de plein exercice, l'évaluation peut prendre deux formes : le rapport de visite d'une part et le bulletin de signalement d'autre part.

En ce qui concerne le rapport de visite, il est établi par un membre de la direction, direction ou direction adjointe, éventuellement accompagné, pour les cours pratiques, d'un chef d'atelier ou d'un chef de travaux d'atelier. Une visite supplémentaire peut, le cas échéant, être réalisée par l'Inspection provinciale.

Ce rapport porte sur le respect des exigences administratives, la préparation écrite et le déroulement de la leçon. Le document est interne et est surtout un outil de communication et d'échange entre l'enseignant, la direction et l'Inspection, lorsqu'elle intervient. Ce document ainsi que la procédure ont été approuvés par la Commission paritaire locale lors de sa réunion du 12 juin 2015. Aucune mise à jour n'a été opérée depuis lors.

Quant au bulletin de signalement, il est établi par la Direction et contresigné par l'Inspection provinciale. Il a été rendu obligatoire pour le personnel enseignant et auxiliaire d'éducation pour accéder à une nomination définitive par la Députation permanente en date du 21 juin 1979. Il est basé sur l'appréciation objective de l'agent.

L'agent peut toutefois solliciter, dans le cadre d'un recours interne, l'instruction complémentaire de son dossier s'il l'estime nécessaire. La mention finale de l'évaluation est fixée par le Collège provincial.

Le bulletin de signalement permet de répondre aux dispositions reprises dans le décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné qui prévoient des évaluations obligatoires.

A chaque fois que cela s'avère nécessaire, un accompagnement pédagogique est apporté à l'enseignant par la Cellule des conseillers pédagogiques mise en place au niveau de notre réseau, le CPEONS.

Au total, pour l'année 2022, ce sont plus de 140 évaluations du personnel enseignant et assimilé qui ont été menées dans l'enseignement secondaire. Si on ajoute l'enseignement de promotion sociale et l'enseignement supérieur organisé à la Haute Ecole, ce sont environ 260 évaluations qui ont été menées sur la même période.

Enfin, M. DELREZ, en ce qui concerne l'avant-projet de décret relatif à l'évaluation des enseignants, vous me permettrez de rappeler qu'il s'inscrit, comme vous le soulignez d'ailleurs, dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence.

En réunion au CPEONS ce mercredi avec les collègues Députés et Echevins en charge de l'enseignement, il nous est apparu que les différentes évolutions proposées par la Ministre de l'Education dans les versions successives du texte apportaient une réponse satisfaisante aux préoccupations des Pouvoirs organisateurs et des représentants du personnel. Aussi, nous avons confirmé la poursuite de notre participation aux travaux du Comité de concertation.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2023

J'en viens à la question de M. LEJEUNE. M. LEJEUNE m'interroge quant à lui sur la participation de nos écoles provinciales au Printemps Simenon qui s'est tenu à Liège du 8 au 11 mars 2023.

Permettez-moi avant toute chose de préciser que ces manifestations ont été organisées en collaboration avec l'Université de Liège et ont mis à l'honneur le grand écrivain liégeois principalement à travers des colloques et des conférences, pour la plupart réservés aux amateurs et spécialistes.

Parallèlement, deux expositions, l'une consacrée aux bandes dessinées inspirées des romans de Simenon, l'autre à ses photographies, se tiennent respectivement à l'Ilot Saint-Georges et au grand Curtius jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Nos écoles d'enseignement secondaire et de promotion sociale, mais aussi la Haute Ecole, ont bien évidemment été sensibilisées par nos soins et ont été invitées à les visiter. Nous ne manquerons pas, évidemment, de tirer le bilan de cette participation dans le prochain rapport d'activités consacré à l'année 2023.

Je profite de cette question pour rappeler que notre Enseignement provincial a toujours été attentif aux anniversaires consacrés à Georges Simenon. J'en veux pour preuve les deux excellents dossiers pédagogiques publiés en 1993 et 2003 et qui montraient déjà l'importance capitale de cet écrivain que vous soulignez à juste titre dans votre intervention. Ils constituent, à n'en pas douter, un support pédagogique extrêmement utile en préparation aux visites des expositions.

Je vous remercie, Messieurs les Conseillers, pour la qualité de vos questions et pour l'intérêt que vous portez à nouveau à notre Enseignement provincial.

Merci pour votre écoute.

M. LE PRESIDENT de séance.- Je vous remercie Madame la Députée provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2022 concernant « L'Enseignement et la Formation ».

Document RA/10 : Rapport d'activités 2022 concernant « Les Infrastructures et le Développement durable ».

Document RA/11 : Rapport d'activités 2022 concernant «L'Agriculture et la Ruralité».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT de séance.- Point 10 de l'ordre du jour (document 22-23/RA/10).

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2023

J'invite tout d'abord Monsieur le Député provincial – Président, Luc GILLARD, à la tribune pour répondre aux interventions qui relèvent de ses compétences.

M. Luc GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, Monsieur Serge ERNST, vous m'interrogez concernant la situation au sein du Département de la Régie des bâtiments.

Il importe tout d'abord de préciser qu'il s'agit d'une situation qui est prise très au sérieux par le Collège provincial qui a décidé, dès les premières informations portées à sa connaissance, de prendre des mesures fortes.

En sa séance du 20 janvier dernier, le Collège a en effet pris la décision de suspendre préventivement de leurs fonctions quatre agents de la Régie afin d'éviter, à l'intérieur de leurs services, toute possibilité de menaces ou de réactions exacerbées entre les auteurs des dénonciations et les agents visés.

Une procédure disciplinaire a été diligentée à l'encontre de six agents, actuellement suspectés de faits de nature à porter atteinte aux intérêts de la Province mais également au bien-être de certains de leurs collègues.

Les agents concernés seront entendus prochainement dans le cadre de la clôture de cette procédure qui pour rappel se couple d'une plainte avec constitution de partie civile déposée chez Monsieur le Juge d'instruction FRENAY.

Il est dès lors particulièrement important de continuer à garantir la confidentialité de cette instruction, tant pour notre institution que pour les agents concernés. Dès les mesures d'ordre prises par le Collège, afin d'éviter les débordements, le personnel a été rassemblé à l'initiative de Monsieur le Directeur général des Infrastructures et du Développement durable afin d'être informé de cette situation.

A cette occasion, les agents ont été mis en possession des numéros de contact tant du service des ressources humaines que des personnes de confiance de manière à permettre, s'ils en ressentaient le besoin, de s'exprimer librement.

Suite à cette annonce, Monsieur le Directeur général, Monsieur l'Inspecteur général et la responsable des ressources humaines se sont rendus très fréquemment sur site afin de s'entretenir avec les agents qui le souhaitaient.

Parallèlement, une formation spécifique à destination de la structure hiérarchique va être organisée. Elle sera axée sur le respect au travail et sur la gestion des risques psychosociaux. L'objectif de cette formation est de faire contribuer activement la hiérarchie directe des agents de la Régie à la mise en œuvre d'un retour à une ambiance saine et professionnelle au cœur de ce Département.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2023

Cette intervention est couplée à une campagne de communication traitant de l'aide que peuvent apporter les personnes de confiance et le Service externe, réalisée tant par écrit qu'oralement, à l'attention des agents du Département de la Régie.

En ce qui concerne les mesures prises par le Collège afin d'éviter toute situation de récidive, il importe de préciser que plusieurs mesures de rationalisation et de réorganisation du travail ont déjà été entreprises.

Depuis quelques mois maintenant, les stocks de la Régie sont gérés par le biais d'un magasin totalement informatisé. Dorénavant, les matériaux et fournitures sont définis en temps réel et leur utilisation est identifiable. Il est dès lors plus aisé de valoriser les matériaux utilisés pour chaque mission et l'outillage requis à la réalisation de celle-ci en fonction des besoins exprimés par les contremaîtres.

En outre, les contremaîtres-en-chef sont désormais les seuls à pouvoir émettre un « bon de sortie » de matériaux correspondant à la stricte utilité du chantier programmé. Les matériaux de valeur ou de taille importante sont par ailleurs à présent mis sous surveillance vidéo afin de prévenir tout vol.

Enfin, et il s'agit d'une mesure importante, une géolocalisation des véhicules provinciaux, ainsi que des machines et autre matériel spécifique, est en cours de déploiement. Des véhicules test ont été équipés à cette fin et les différentes démarches relatives à la mise en œuvre concrète du projet ont été réalisées. La mise en œuvre de cette géolocalisation a cependant dû être retardée en raison de difficultés d'ordre technique rencontrées par la plateforme de suivi des véhicules.

Ces difficultés sont aujourd'hui réglées de sorte que, dès mai prochain, la mise en application de la première phase du projet pourra être poursuivie.

Plus globalement et pour conclure sachez que le Collège provincial a demandé à obtenir un dossier visant à désigner un organisme extérieur en vue de soutenir l'administration dans l'analyse des procédures internes de contrôle.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT de séance.- Merci Monsieur le Député provincial – Président.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

J'invite à présent Monsieur le Député provincial, André DENIS, à la tribune pour répondre aux interventions qui relèvent de ses compétences.

M. DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Madame Monville, nous y voilà !

(Rires)

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2023

Vous évoquez des échos contradictoires quant à la vente du Château de Harzé. Permettez-moi de profiter de votre question pour rétablir les faits ayant rythmé ce dossier important de notre politique de rationalisation de notre Patrimoine immobilier et de recentrage des missions provinciales.

Une première étape, fondatrice a été la validation de la mise en vente du site par le Conseil provincial du 24 septembre 2020, au prix de sa valeur vénale telle qu'expertisée, à savoir 3,3 millions d'euros.

Une série d'analyses juridiques s'en est alors suivie, amenant, en mai 2021, le Collège à lancer un marché de service auprès d'agences immobilières susceptibles de procéder à la publicité utile, à l'organisation de visite et à la préparation de la vente.

Parallèlement, l'ASBL « Domaines Touristiques du Vallon de la Lembrée », gestionnaire du site, a été informée de la situation et enjointe à limiter progressivement les engagements commerciaux pris à l'égard des lieux jusqu'à la cessation de l'exploitation touristique.

Alors engagée dans la procédure de marché, avant même la désignation d'une agence immobilière, la Province a constaté que divers amateurs se manifestaient directement auprès d'elle pour signifier leur intérêt pour le bien et leur envie de le visiter.

Le Collège, en séance du 24 mars 2022, a alors convenu que cela laissait apparaître que les services provinciaux pourraient eux-mêmes se charger de la communication et de la mise en place de moyens publicitaires adéquats et suffisants et a donc renoncé à attribuer le marché.

La chose était lancée : la promotion de la mise en vente effective du Château a débuté avec des publications dans les magazines immobiliers de La Libre et du Soir, des annonces sur les sites immobiliers en ligne, de pose de panneaux « à vendre » aux abords du site et l'envoi d'une information personnalisée, un dossier de présentation de ce bien d'exception, à une soixantaine d'acteurs du secteur immobilier, hôtelier ou touristique susceptibles de vouloir se montrer acquéreurs d'une telle infrastructure.

Les visites ont été nombreuses, mais l'ouverture des offres en huis-clos, le 30 juin 2022, s'est révélée malheureuse : aucune offre n'a été déposée. Le Château a continué à intéresser puisque de nouvelles visites et informations ont été sollicitées. De nouvelles séances de réception et d'ouverture d'offres ont alors été organisées, le Service Patrimoine ayant, pour ce faire, recontacté tout qui avait émis un intérêt.

Le 13 février dernier, une offre, unique, a été réceptionnée. Si elle n'atteint pas la valeur vénale expertisée de 3,3 millions sur laquelle la publicité s'appuyait, en partie en tous cas, elle constitue tout de même une proposition solide puisqu'elle se chiffre à 2 millions d'euros.

Le dossier est actuellement passé sous le crible des avis juridiques. Dans l'état actuel, deux pistes restent ouvertes : soit relancer la vente via une procédure de vente publique cette fois, ou deuxième piste, accepter cette offre moyennant un engagement de écrit de l'acheteur s'intégrant dans le contexte socio-économique local par la négociation de certains éléments permettant de justifier une différence entre le prix de l'estimation et l'offre proposée. Je pense

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2023

notamment au maintien du musée de la boulangerie, à une bonne collaboration avec la Commune, à une bonne intégration de l'associatif local et des habitants du village et également, qui permettrait éventuellement d'accueillir la Province dans ces lieux sous certaines conditions.

Une de ces deux solutions vous sera très probablement proposée au Conseil provincial du mois d'avril prochain.

Je vous remercie pour votre attention.

Je peux continuer par le rapport d'activités sur l'Agriculture et la Ruralité, donc c'est le point suivant.

Encore Madame Monville qui m'interroge sur le patrimoine forestier de la Province de Liège. Donc vous m'interrogez sur quelle est notre politique/approche de la gestion de nos forêts provinciales ? Utilise-t-on ces lieux au bénéfice de nos apprentissages en sylviculture ?

Le patrimoine forestier de la Province de Liège est réparti essentiellement sur trois sites. Le premier est le bois du Sart Tilman, pour une surface de 62 hectares, réparti entre Angleur et le Sart-Tilman, donc vous montez la côte du Sart-Tilman, tout ce qui se trouve à droite ce sont les bois provinciaux. En termes de gestion des parcelles et d'entretien de ces arbres, cela implique une collaboration entre le DNF et les services provinciaux.

Ce site, constitué d'une partie importante de talus, est peuplé de pins, hêtres, chênes et bouleaux. Différentes recommandations émises par le service régional donc ce sont les régimes forestiers, tels qu'une régénération naturelle de certaines zones, quelques coupes d'éclaircissement et une surveillance des essences, sont appliquées.

Par exemple, nous sommes intervenus dernièrement sur l'élagage d'arbres afin d'éviter tout risque de chute de branches le long de la route du Condroz. Nous avons par ailleurs demandé aux membres de l'ASBL « Jardin Botanique » qui émane de l'Université de Liège, que nous soutenons, d'effectuer un recensement du peuplement. Un projet de trail, actuellement au point mort, a aussi été envisagé sur ce site, suite à une demande de la SPI, en collaboration avec la Région Wallonne et la Ville de Seraing.

Deuxième lot de bois provinciaux, les bois provinciaux situés sur la commune de Theux, à La Reid, appelés les bois du Haftay et les bois du Haut-Marêts, chacun pour une superficie d'environ 6 hectares. Là aussi, le DNF et l'IPEA travaillent en concertation sur le repeuplement de certaines zones, afin d'améliorer la biodiversité, augmenter la variété de la faune et flore ainsi que la résistance des arbres aux maladies.

Pour ses besoins, l'Institut Provincial d'Enseignement Agronomique voit un intérêt aux possibilités d'exploitation dédiées à l'enseignement : exercices de terrassements, arboretum et verger ainsi que coupe à blanc et replantations sur certaines des parcelles sont en réflexion.

Enfin, troisième parcelle à la Province, et dernière, les bois de Logne, sur la Commune de Ferrières, à Vieuxville pour être précis, bordent et agrémentent l'ascension au château et sont, encore ici, gérés en collaboration avec le DNF et aussi l'Agence Wallonne du Patrimoine.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2023

Sachez que des replantations sont recommandées ou obligatoires et sont systématiquement intégrées dans nos demandes de permis d'urbanisme et dans nos marchés passés avec des firmes spécialisées dans les abatages.

Enfin, c'est avec plaisir que je vous convie dès le retour des beaux jours à une visite des différents sites.

(Rires)

C'est pour voir si chacun écoute !

Madame MONVILLE m'interroge sur les vignobles didactiques. Tout d'abord, je tiens à vous remercier pour votre question soulignant positivement l'action qui est menée par le Centre Provincial de Formation en Agriculture et Ruralité.

Avant d'apporter une réponse, il me tient à cœur de souligner le travail conséquent réalisé par l'équipe du CPFAR. Ainsi, pour assurer ces premiers succès évoqués, il a été nécessaire de remettre en état le vignoble pédagogique de Flémalle, plus de 550 piquets changés, 4 kilomètres de fils, plus de 200 tendeurs etc. etc.

A l'abandon lors de son acquisition, quasi, c'est peut-être un peu excessif « abandon » mais le travail s'étendra inévitablement sur plusieurs années afin de permettre à la vigne de retrouver toute sa vigueur. Ainsi la première production vinicole plus que prometteuse participe à la même dynamique pédagogique : elle constitue une étape de plus dans l'apprentissage proposé afin que le panel de formations proposé couvre chaque étape inhérente à la viti/viniculture.

Pour répondre à votre question pour le moins essentielle, à savoir « pourrions-nous le goûter ? », s'agissant de la première année de vinification et le CPFAR ne disposant pas encore de ses propres locaux agréés à Crisnée, les démarches auprès de l'AFSCA pour produire du vin destiné à une dégustation publique n'ont pas pu être réalisées.

Seule une « production test » existe donc, ne pouvant être utilisée que dans le cadre de la mise au point de la technique et de l'approche didactique de nos formateurs.

Dès lors, peut-être serait-il opportun pour notre Conseil de prévoir une séance de formation à la dégustation durant la belle saison afin de peut-être rentrer dans les conditions de dégustation de ce futur grand cru ?

Peut-être à l'issue de la visite des forêts !

(Rires)

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT de séance.- Merci Monsieur le Député provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'autre intervention.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2022 concernant « Les Infrastructures et le Développement durable » ainsi que le rapport d'activités 2022 concernant « L'Agriculture et la Ruralité ».

Document RA/12 : Rapport d'activités 2022 concernant « Le Tourisme ».

Document RA/14 – Rapport d'activités 2022 concernant « Les Sanctions administratives communales ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT de séance.- Point 12 de l'ordre du jour (document 22-23/RA/12).

J'invite Monsieur le Député provincial, Claude KLENKENBERG, à la tribune pour répondre aux interventions qui relèvent de ses compétences.

M. Claude KLENKENBERG, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président mais c'est KLENKENBERG et non KLINKENBERG. C'est important, dans la vie d'aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT de séance.- Je ferai attention !

M. Claude KLENKENBERG, Député provincial (à la tribune).- Non mais je comprends, tu viens de Seraing donc vous n'avez pas la même élocution que nous ! Il faut demander à Jean-Claude par exemple, lui il sait très bien comment on prononce les noms par chez nous.

(Rires)

Monsieur ERNST, Serge, m'interroge sur la situation du personnel de Blegny-Mine autrefois affecté au bateau Pays de Liège avant l'incendie, on a mis « dramatique » mais je vais l'enlever car il n'y a pas eu de mort, de décès, de victime, et qui a ravagé une bonne partie de cet outil touristique la nuit du 16 au 17 juillet dernier.

Vous l'avez rappelé vous-même, la situation du personnel a été gérée dès les premiers instants par l'équipe dirigeante de l'ASBL et son Bureau exécutif dont je fais partie, et ce afin de lui éviter de se retrouver dans des situations délicates.

Sur les sept personnes composant l'équipe du bateau, trois avaient été presque directement reclassées dans d'autres services de l'ASBL et quatre avaient été placées en chômage pour cause de force majeure, comme je vous l'avais indiqué lors de la session budgétaire.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2023

Voici donc la situation à ce jour pour les quatre agents mentionnés dans votre question.

Tout d'abord, le capitaine-responsable du bateau a accepté la proposition émanant du Bureau exécutif de reconversion comme responsable du centre d'hébergement de Blegny-Mine. Il suit actuellement une formation dans cette fonction, tout en gardant la responsabilité du bateau, qui nécessite, vous l'imaginez, surveillance et entretien en attendant sa revente, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à la cinquième Commission.

Le capitaine a terminé son préavis, lequel a été réduit de moitié à sa demande en échange d'une non-prestation de celui-ci. Il a en effet développé une activité d'indépendant, ce dont nous nous réjouissons. Nous lui souhaitons plein succès pour ce nouveau challenge professionnel.

Le deuxième matelot-barman preste actuellement son préavis à la brasserie de Blegny-Mine. Un engagement dans ce service est envisagé au terme du préavis s'il le souhaite et si l'expérience est concluante. Je pense que ce sera le cas.

Enfin, le responsable Horeca est actuellement en maladie de longue durée.

Je ne pense pas utile, Monsieur le Conseiller, de vous rappeler que la Province et sa Fédération du Tourisme ont soutenu les sites paraprovinciaux dont Blegny-Mine, encore plus fortement lors des trois dernières années, et qu'elles restent encore et toujours très attentives à la situation de ceux-ci.

Je vous remercie de votre attention mais je vous rappelle que Blegny-Mine c'est une ASBL dans laquelle nous sommes partenaires et je sais que vous y êtes très attentif, on en a encore discuté la semaine dernière là-bas, mais croyez bien que pour nous c'est un outil indispensable et il faut absolument qu'on puisse continuer à travailler sur ce site demain et ad vitam aeternam.

Voilà Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT de séance.- Merci Monsieur le Député. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

M. Claude KLENKENBERG, Député provincial (à la tribune).- Comme il n'y a pas de question donc je peux continuer.

Madame MONVILLE, décidément, aujourd'hui vous êtes à peu près de tous les dossiers aujourd'hui ! Madame MONVILLE, vous m'interrogez sur les Sanctions administratives communales et plus précisément sur la prestation citoyenne, à savoir si cette voie est effectivement activée, dans quelles circonstances et à quelle fréquence ?

Voici donc les éléments de réponse que je peux vous apporter : la loi relative aux Sanctions administratives communales qui date de juin 2013, énonce les différentes sanctions administratives possibles, à savoir l'amende administrative de maximum 350 € pour les majeurs et 175 € pour les mineurs, ainsi que deux alternatives : la médiation et la prestation citoyenne.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2023

Pour rappel, de manière chronologique, le Fonctionnaire sanctionnateur reçoit un procès-verbal. Il lance une procédure administrative et peut proposer une médiation : si la médiation aboutit, il n'y aura pas d'amende évidemment ; si elle échoue, le fonctionnaire sanctionnateur peut toujours infliger une amende administrative.

Trois, il rend sa décision, donc amende administrative, non-lieu, avertissement, prestation citoyenne inutilisée ou médiation réussie.

Je me permettrai de vous entretenir de ces deux alternatives, la prestation citoyenne ou la médiation, dans la mesure où l'une est parfois utilisée « à la place de » l'autre.

Et je m'en explique ci-après. Premièrement, la prestation citoyenne. Elle est définie comme étant une prestation d'intérêt général effectuée par le contrevenant au profit de la collectivité ; elle est proposée en fin de procédure administrative, en lieu et place de l'amende sauf lorsque les faits incriminés sont répétitifs évidemment.

A la lecture des chiffres présentés dans le rapport d'activités, la prestation citoyenne est effectivement très peu utilisée.

Cette réalité est la conséquence de plusieurs facteurs, d'une part, la prestation citoyenne proposée se doit d'être en adéquation avec l'infraction commise. A titre d'exemples : une personne n'ayant pas sur elle le matériel pour le ramassage des déjections canines de son chien, pourrait être amenée à, justement, ramasser des déjections canines sur le domaine public ou encore, si des sacs poubelles PMC, ont été refusés et que vous ne les rentrez pas, vous pourriez être amené à nettoyer ou ramasser les déchets sur la voie publique avec les services communaux.

Et d'autre part, la mise en place de ce processus est lourde pour la Commune. En effet, si le choix de proposer une prestation citoyenne relève du Fonctionnaire sanctionnateur, celui-ci ne peut le faire que s'il dispose d'un choix de prestations, déjà prévues et dès lors, applicables au sein de la commune concernée.

Cela signifie que la commune devra lui communiquer un listing des prestations citoyennes réalisables chez elle, que ce soit en interne : accompagnement du service des travaux pour le nettoyage des déchets, nettoyage d'un site sali, participation à l'une ou l'autre action, etc. ou en extérieur : recours à des ASBL déjà actives dans le domaine des travaux d'intérêt général prononcés par le Juge ou à toute autre association etc. Il appartient donc à la commune de rechercher et de conclure les éventuels conventions avec des organismes tiers.

A côté de cela, la commune doit également considérer les questions de prise d'assurance pour couvrir ces travailleurs occasionnels, de surveillance et de reporting du travail réalisé. Vous comprendrez aisément que ce travail est relativement laborieux. Ceci explique sans doute la raison pour laquelle aucune commune partenaire n'a transmis de listing de prestations citoyennes aux Fonctionnaires sanctionnateurs. Peut-être la tienne demain, je ne sais pas...

J'en viens à la deuxième alternative possible, la médiation. Il est en effet constaté que certaines communes demandent la réalisation d'un travail dans le cadre de procédures de

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2023

médiation. Celle-ci est proposée lorsque le Fonctionnaire sanctionnateur estime qu'un dialogue entre l'auteur et la victime est opportun et/ou qu'une réparation du dommage est possible.

En 2022, 103 médiations ont été proposées et 23 prestations ont abouti. Cependant ce mécanisme comporte également ses conditions et critères particuliers. Un, la commune doit avoir désigné un médiateur et deux, la commune doit avoir donné ses priorités, c'est-à-dire définit les matières pour lesquelles elle souhaite être partie prenante dans les médiations pour lesquelles la collectivité est victime. Ainsi, une commune peut refuser les médiations pour les chiens et les accepter en ce qui concerne une autre matière.

Voici explicités les mécanismes annexes à la sanction administrative. Mais surtout toutes les conditions et circonstances de mise en œuvre de celle-ci.

J'espère avoir répondu à votre questionnement et peut-être avoir également éclairé l'ensemble du Conseil, dont je salue la curiosité permanente sur cette activité.

Comme le dirait l'écrivain Brian TRACY : « la curiosité est l'un des plus grands moteurs de l'intelligence. C'est elle qui pousse à découvrir, à apprendre et à comprendre le monde qui nous entoure ».

Merci Marie.

M. LE PRESIDENT de séance.- Merci Monsieur le Député provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2022 concernant « Le Tourisme » ainsi que le rapport d'activités 2022 concernant « Les Sanctions administratives communales ».

VI. - Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2023.

M. LE PRESIDENT de séance.- Point 14 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

VII.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT de séance.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu ce jeudi 27 avril 2023 à 16H30. Merci.

La réunion publique est levée à 18H10'.